

Juin 2015

2nd degré

Enseignants

Maîtres contractuels définitifs MA II

Reclassement possible par liste d'aptitude pour accéder aux échelles certifiées, PLP, PEPS à compter de l'année scolaire 2016-2017.

Rentrée 2015

Les missions particulières entrent en vigueur.
Pas d'attribution sans consultation des enseignants !

Licenciement pour motif économique : un ordre à définir !

L'employeur doit le faire après consultation des représentants du personnel ou, à défaut, en prenant en considération des critères légaux dont font partie l'ancienneté de service, les charges de famille, les qualités professionnelles...

Salariés
des établissements

75^e congrès du Spelc

Luc Viehé
réélu secrétaire général
pour un mandat de 3 ans.

